

A propos de quelques problèmes agricoles :

Plan de cette page :

- bocage
- divers (CTE, taxes...) p.2
- blague p.4

dernière mise à jour mai 2015, Daniel Chicouène

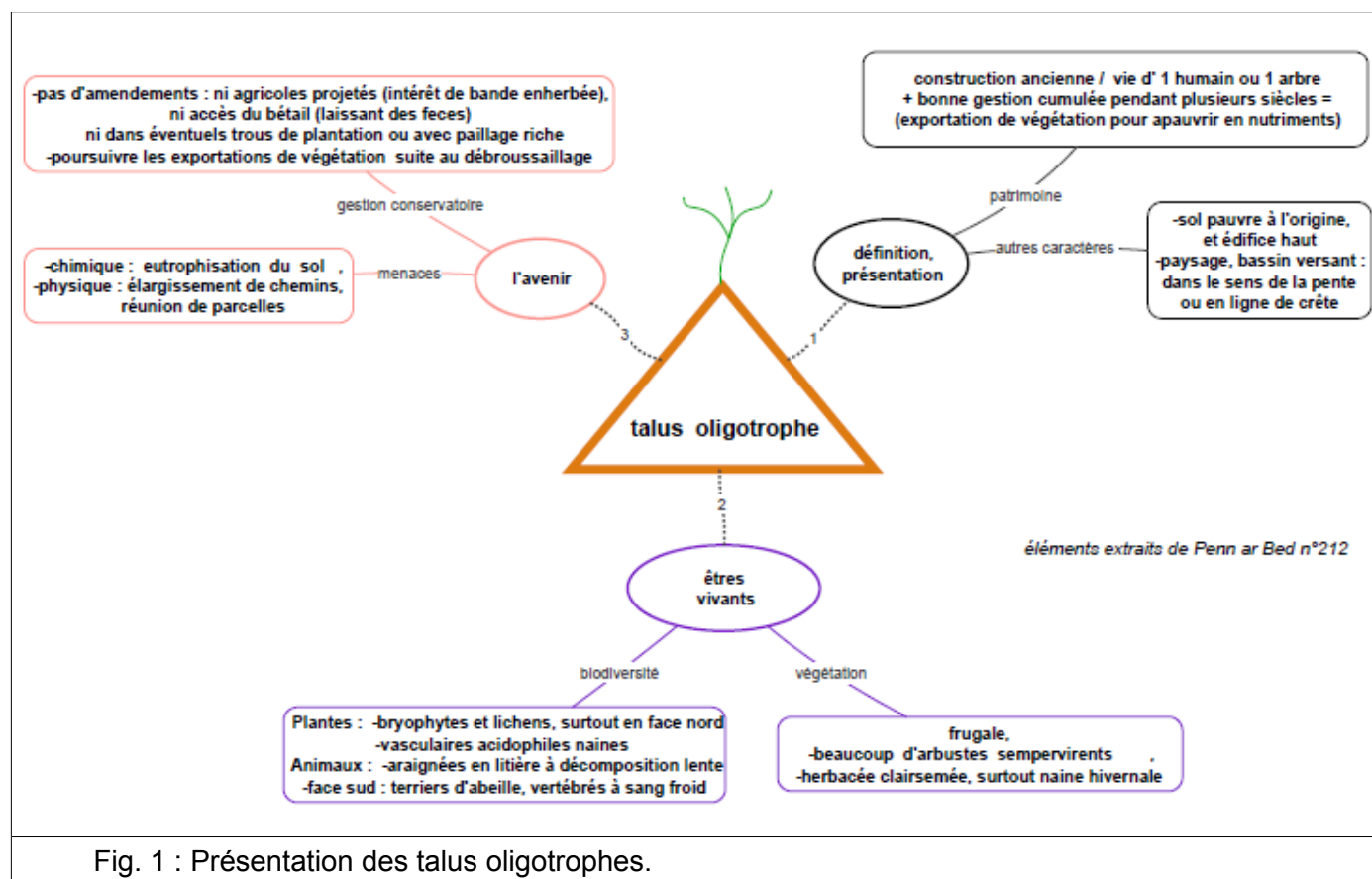


Tableau I : Fonctions en agriculture et en biodiversité des haies et/ou talus.

fonctions générales	9 ex. de situations
A)réservoir	1)régional : habitat sp patrimoniales exceptionnelles, ex. Anogramma, des bryophytes
	2)local : flore pour régulation biologique d'ennemis des cultures, ex. hyperparasites de pucerons sur plantes de talus en hiver
	3)local : gîte au sol ou dans terriers pour reptiles, abeilles solitaires, lièvre, hérisson
	4)d'aliments, relais / terres agricoles : fleurs pour pollinisateurs, graines, fruits pour granivores ou frugivores, insectes pour insectivores
B)corridor	1)avec zones humides : certains batraciens
	2)avec gîtes de chauves-souris, ex. avec clochers (arbres tous les qq 10 m)
	3)entre boisements (chevreuils)
C)barrière	1)entre 2 parcelles cultivées : limite la dissémination de mauvaises herbes des cultures (cf. page correspondante et article Ingénieries)
	2)entre amont (parcelle cultivée) et aval (bas fond et cours d'eau) : anti-érosif, anti-ruissellement

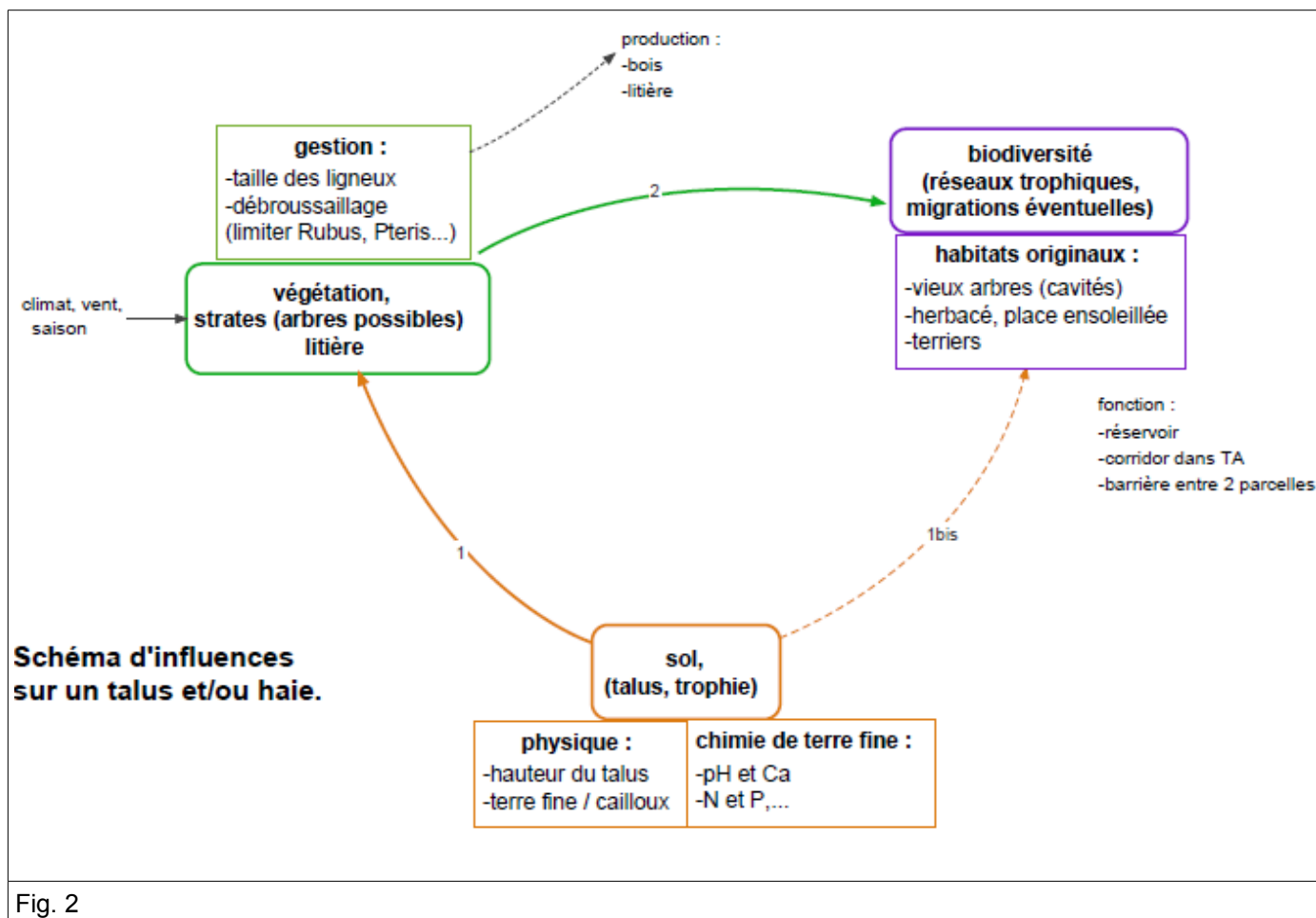


Fig. 2

DIVERS (2005).

L'agriculture est de plus en plus subventionnée, il y a de moins en moins d'agriculteurs (baisse de moitié en Bretagne entre les 2 derniers recensements agricoles) qui sont incités à faire quoi, comment ?
Voici quelques exemples paradoxaux de choix de société :

C.T.E. : contrats territoriaux d'exploitation

Dans les Côtes-d'Armor,

- pour déposer un dossier en faisant des grandes cultures, il faut s'engager dans un atelier de productions animales. Je ne comprends rien à la politique agricole.
- pour obtenir un maximum de primes, il faut mal faire pour l'année de référence (ex. mettre les prairies de bords de cours d'eau en culture pour récupérer la prime de conversion à l'herbe sur 5 ans).
- on ne prend pas en compte les aspects de biodiversité (pourtant bien menacée dans la région), les espèces d'intérêt patrimonial. Pourtant quand on voit le peu qui reste de bocage traditionnel, avec des haies abritant *Bartramia pomiformis*, *Festuca intermédiaire rubra-ovina*, *Agrostis ericetorum*..., de prairies permanentes hygrophiles pâturées à *Peucedanum lancifolium*, de certaines messicoles type *Centunculus minimus* ... Ici aussi, j'ai l'impression de ne rien comprendre à la politique agricole.

primes P.A.C. et bandes enherbées : antinomie avec le bocage

Il est possible d'installer des bandes enherbées le long des cours d'eau figurant sur les cartes IGN au 1/25 000 ; c'est-à-dire qu'il y a des primes pour cela. Mais pour conserver les primes sur l'ensemble de la surface cadastrale de la parcelle, il faut abattre les haies et talus. Les surfaces en haies et talus ne font l'objet de

primes que s'il n'y a pas de bandes enherbées (il faut que toute la parcelle cadastrale porte la même "culture", c'est-à-dire qu'il ne peut y avoir une bande enherbée et une partie cultivée). De plus bande enherbée ne peut être un couvert spontané (qui serait favorable à la biodiversité) mais un couvert implanté (sans plantes spontanées).

D.J.A. : dotation jeunes agriculteurs

Dans le cadre des CTE, on demande une diversification.

La D.J.A. m'a été refusée en 2001 car j'avais une partie du revenu qui était prévue provenir "d'accueil" sur l'exploitation sous la forme de sessions de formation à la malherbologie, à la lutte mécanique contre les mauvaises herbes.

les plans d'épandage :

Le plan d'épandage, s'il était appliqué, serait intéressant pour quelqu'un qui n'a que des productions végétales, pour pouvoir profiter d'excédents de déjections au lieu d'acheter des engrais minéraux. Ce sont des formalités administratives dont le coût est supporté par les éleveurs. Il n'y a pas de contrôle : jamais on ne demande à l'éleveur de rendre des comptes, de prouver que les déjections animales sont allées quelque part.

Les dates légales d'épandage favorisent la culture du maïs.

taxe A.N.D.A. :

La taxe ANDA (agence nationale pour le développement agricole) est la même pour tous ceux qui sont assujettis à la T.V.A. ; elle est indépendante du chiffre d'affaires, du revenu.

Bref, ce sont les petites exploitations (peu bénéficiaires du "développement agricole") qui payent pour les grosses (qui en profitent largement dans leur logique intensive, nécessitant peu de main d'oeuvre).

les T.C.S. :

Les techniques culturales simplifiées consistent parfois à remplacer le labour annuel par 1 ou 2 passages au glyphosate, 1 antilimaces, 1 insecticide du sol, 1 anti-brome dans le blé, 1 dicamba et/ou 2.4 D contre les "on", sans compter les fongicides contre les maladies du pied et la résistance aux herbicides.

Si les TCS sont avantageuses par rapport au sol, le labour est important par rapport à la protection des cultures.

Remarques sur l'article "Les maladies des céréales occasionnent des dégâts importants en Bretagne"

Paysan Breton, 29 mars 2002 : 14-18

Le graphique 1 montre des gains de rendements dus aux fongicides depuis 10 ans : ce sont des résultats d'essais pratiqués sur des variétés relativement sensibles aux maladies et en culture pure. On peut penser que le même raisonnement appliqué à des mélanges variétaux (à destination fourragère) organisés pour la complémentarité de résistance aux maladies aurait abouti à gains de rendements bien moindres (ne rentabilisant pas forcément les traitements fongicides).. Les types de rotation dans les parcelles d'études ne sont pas précisées. Il serait judicieux de prendre en compte l'introduction de l'avoine (dans les rations pour porcs depuis 2001 par de nombreux fabricants d'aliments) en remplacement de l'orge et son effet sur les maladies du pied des autres céréales à paille dans la rotation.

Journées Professionnelles de l'herbe :

C'était à Nouvoitou en 2001. Il y avait des stands pour trouver un discours "officiel" conseillant des cv. purs (ou 1 Graminée et 1 Légumineuse) avec une liste d'espèces restreinte. A côté, d'autres stands proposaient des mélanges complexes, dépassant parfois les 10 espèces, et un choix d'espèces beaucoup plus conséquent. Par rapport à ces 2 discours opposés, il y avait où s'y perdre. Le choix de l'agriculteur relève alors probablement plus de la philosophie que de critères techniques ou scientifiques. Il aurait fallu un stand pour faire le lien entre les 2 car je doute que des agriculteurs puissent faire la part des choses dans cette situation.

Subject: BLAGUES!!!!!!!!!!!!!! (mail qui m'a été communiqué d'Angleterre en novembre 2001)

"Lettre AUTHENTIQUE reçue par le Commissaire européen à l'Agriculture

Monsieur le commissaire de l'Agriculture,

Mon ami Robert, habitant la Bretagne, a reçu un chèque de 500.000 FF de la part du gouvernement, pour ne pas élever de cochons cette année. C'est pourquoi je pense rentrer dans le programme de non-élevage de cochons l'année prochaine.

Ce que j'aimerais savoir, c'est quelle est la meilleure ferme possible pour ne pas élever de cochons et quelle est la meilleure race de cochons à ne pas élever. Je préférerais ne pas élever de sangliers, mais si ce n'est pas une bonne race à ne pas élever, je serais tout aussi content de ne pas élever de Landrace ou de Large White.

Le travail le plus dur dans ce programme semble alors de tenir un inventaire précis du nombre de cochons que l'on n'a pas élevés. Mon ami Robert est très confiant quant à l'avenir de son affaire. Il a élevé des cochons pendant plus de 20 ans, et le mieux qu'il ait pu gagner, c'est 200.000 F en 1978; jusqu'à cette année lorsqu'il reçut un chèque de 500.000 F pour ne pas élever de cochons.

Si je peux recevoir un chèque de 500.000 FF pour ne pas élever 50 cochons, alors, est-ce que je recevrai 1.000.000 FF pour ne pas élever 100 cochons, etc. ?

Je me propose de commencer à un petit niveau pour aller ensuite jusqu'à ne pas élever 4000 cochons; ce qui signifie que je recevrai un chèque de 4.000.000 FF et je pourrai ainsi investir dans un yacht.

Maintenant, une autre chose est que ces 4 000 cochons que je n'éleverai pas ne mangeront pas les 100 000 seaux de maïs qui leur étaient destinés. Dois-je alors comprendre que vous allez payer les agriculteurs pour ne pas produire le maïs ? En somme, est-ce que vous me donnerez quelque chose pour ne pas produire les 100 000 seaux de maïs qui ne nourriront pas les 4000 cochons que je n'éleverai pas ?

Je désire d'autre part commencer le plus tôt possible, puisqu'il semble que cette période de l'année soit propice au non-élevage des cochons.

Très sincèrement, X.

PS : Puis-je élever 10 ou 12 cochons, même si je suis impliqué dans le programme, juste pour avoir un peu de jambon à donner à ma famille ?"

Daniel Chicouène

Retour page d'accueil 'plantouz' : <<http://dc.plantouz.chez-alice.fr/>>